

Novembre 2018

Le mandat de vos élus à la CAPN arrive à son terme. Vos représentants vous rendent compte de leur activité durant ces quatre années.

1. Le cœur de notre activité : avoir une vraie méthodologie de travail pour l'évaluation des dossiers

- nous concerter systématiquement avant les sessions CAPN pour examiner les dossiers de demandes de promotion, ou les procédure disciplinaire.
- classer les dossiers : prioritaires (de grande valeur) ; favorables ; pas prioritaire (exemple : les personnes qui viennent de bénéficier d'une promotion, mais dont les fonctions n'ont pas particulièrement évolué)
- rencontrer les élus des autres syndicats pour confronter nos propositions.
- travailler dans un esprit constructif pour améliorer le fonctionnement de la CAPN (exemple : nous avons introduit la notion de « liste d'attente » à la CAPN des IGE).
- être systématiquement présents : lors du mandat 2014-2018, **les élus Sgen-CFDT ont contribué à la promotion de 1 860 collègues sur 3 256 dossiers présentés.**

2. Un principe de base : l'équité de traitement de tous les personnels.

Nous respectons les équilibres **entre femmes et hommes, entre établissements**, entre candidats de **diverses BAP**.

3. Instance d'appel : nous défendons les personnels en lien avec les valeurs de la CFDT

Nous nous attachons à vérifier, au travers du dossier, qu'il ne s'agit pas d'arbitraire hiérarchique et nous contactons directement les personnes concernées ainsi que les militants et les élus locaux Sgen-CFDT pour mieux comprendre la situation et bien préparer notre argumentation.

4. Mobilité : le Sgen-CFDT revendique une mobilité facilitée pour tous

Cette mobilité facilitée, nous la revendiquons dans les établissements dont nous relevons, mais aussi dans les autres fonctions publiques. **Le dispositif doit être amélioré pour gagner en fluidité, équité et transparence.**

5. Une information documentée et une communication performante

Nous militons pour la transparence envers les agents dans les opérations de promotion. **Nous sommes le seul syndicat à informer les ASI ou les IGE proposés par leur établissement de leur classement** grâce à une communication avant la CAPN.

Un réseau d'élus locaux Sgen-CFDT fort existe. Après la CAPN, nous transmettons à chaque collègue, le résultat qui le concerne, qu'il soit promu ou pas.

6. La CAPN disciplinaire

Nous nous sommes réunis en formation disciplinaire à trois reprises. Les dossiers à traiter sont toujours très complexes et les situations sont rarement tranchées.

Notre position est remarquablement simple : la défense des personnels, de tous les personnels.

7. Commissaire paritaire au Sgen-CFDT : acteur du dialogue social

Nous avons relayé, en séance, la position exprimée par la CFDT fonctions publiques concernant le **gel du point d'indice**, la mise en place du **jour de carence** et la **suspension d'un an de l'évolution des grilles indiciaires prévue par PPCR**.

Nous sommes également préoccupés par les processus de fusion qui aboutissent à de très gros établissements aux multiples composantes.

Les textes relatifs à la commission paritaire d'établissement ne sont pas adaptés à ces mégastructures.

Fidèles à nos valeurs nous continuerons dans la transparence et l'équité à vous informer.

Compter des élus Sgen-CFDT à la CAPN des IGE est un incontournable vers plus de diversité syndicale.

Dès le 29 décembre et jusqu'au 6 décembre, votez pour les listes Sgen-CFDT présentées aux CAPN eu CTMESRI !

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**



VOTEZ Sgen-CFDT